

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

089-218900041-DE\_047\_2026-DE

AGEDI

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

**AISY SUR ARMANCON - Commune**

Séance du vendredi 22 mai 2026

Délibération N° DE\_047\_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Nicolas DEZE.

Présents : Olivier CADART, Nicolas DEZE, Marie-Emmanuelle FINCO, Chantal BESANÇON, Jacky FINCO, Eliane MURGEY, Anthony LEMERCIER, Geoffrey PLANTAROSE, Patricia DE IRAHOLA

Représentés : Maxime DOR représenté par Marie-Emmanuelle FINCO

Absents et Excusés : Sandrine PHILIPPE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Emmanuelle FINCO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Vote des taxes**

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières bâties, non bâties et taxes habitations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité : 10 pour, 0 abstention et 0 contre

- **DECIDE** de maintenir les taux de l'année 2025 pour le budget 2026 et les taux adoptés sont :
  - Taxe sur le foncier bâti : **32.77 %**
  - Taxe sur le foncier non bâti : **26.06 %**
  - Taxe sur l'habitation : **13.47 %**
- Le produit attendu est de **108 983 €**

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE\_047\_2026

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026  
Date de reception de l'AR: 26/05/2026  
089-218900041-DE\_047\_2026-DE  
A G E D I

Nicolas DEZE  
Président de séance



Marie-Emmanuelle FINCO  
Secrétaire de séance





COMMUNE : 004 AISY-SUR-ARMANCON  
 ARRONDISSEMENT : 89 AVALLON  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

N° 1259 COM (2)

TAUX

FBI

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :	171
Personnes de condition modeste	0
Taux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	422
Locaux industriels	0
Logements sociaux et longue durée	1 244
Taxe foncière sur le non bâti :	
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :	
a. Par le conseil municipal	12 099
b. Par la loi	
Taxe foncière sur le non bâti :	
a. Par le conseil municipal	9 325
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	76 700
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-1 370
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	82 976

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,775115
d. Taux FB commune 2020	10,93
e. Taux FB département 2020	21,84

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,19	115,48	5,12	110,36
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	47,94	127,98	5,60	122,38
Taxe d'habitation (TH)	23,67	23,12	59,18	3,07	56,11
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,16
b. Taux maximum de la majoration	1,62

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	22,22
--	-------

COMMUNE : 004 AISY-SUR-ARMANCON  
ARRONDISSEMENT : 89 AVALLON  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVALLON

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	266 801	32,77	110,36	281 400	92 215	32,77	92 215
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	24 278	26,06	122,38	24 700	6 437	26,06	6 437
Taxe d'habitation (TH)	77 487	13,47	56,11	76 700	10 331	13,47	10 331
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Total</b>				<b>108 983</b>			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)			108 983

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux de MTHRS applicable en 2026	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	108 983 = 1,000000		32,77
Taxe d'habitation (TH)			26,06
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		13,47

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	82 976			1 837	0	-19 526	-20 855	44 432

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	44 432
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	108 983
<b>Total</b>	<b>153 415</b>

A AUXERRE  
Le 23 MARS 2026  
Pour la Direction des Finances publiques,  
DOMINIQUE GONTARD



Le 22/03/2026  
Pour la Commune,  
Nicolas DEZE